

DECRET N°76-57 du 1er mars 1976

portant nomination du Camarade AZODOGBIHOU  
Codjo Francois en qualité de Président du  
Conseil de Gestion de l'Office National  
d'Edition, de Presse et d'Imprimerie(ONEPI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'ordonnance N°75-42 du 21 juillet 1975, portant création de l'Office  
National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie (ONEPI) ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;  
VU le décret N°75-332 du 15 décembre 1975, portant nomination des membres du  
Conseil de Gestion de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Impri-  
merie (ONEPI) ;  
Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Est nommé Président du Conseil de Gestion de l'Office Natio-  
nal d'Edition, de Presse et d'Imprimerie en remplacement du Camarade GOMINA  
Sanni Mama, le Camarade AZODOGBIHOU Codjo François, Directeur Général du  
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale.

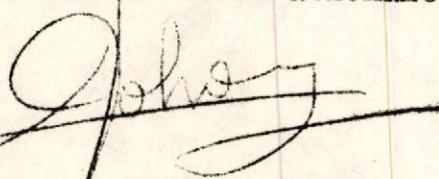
ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 1er mars 1976

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président de  
la République, Chargé de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Orientalion Nationale,



Capitaine Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4  
SPD 2 SGG 4 MISON 6 Intéressé  
1 ONEPI 4 Ministères 14 IAA 1  
DCCT-IF-Gde Chanc. 4 DPE-DGAJL  
INSAE 6 DP 2 JORPB 1